



Prangins, le 12 octobre 2022

Aux membres du Conseil communal
de Prangins

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mercredi 12 octobre 2022**

Sous la présidence de Mme Giovanna Bachmann, Présidente du Conseil communal, la séance est ouverte à 20H00, à la salle du Conseil, avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2022
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications de la déléguée du RAT (Réseau d'accueil des Toblerones)
7. Communications du délégué de la PNR (Police Nyon Région)
8. Communications du délégué de l'ORPC (Organisations régionales de protection civile)
9. Communications du délégué du SDIS (Service de défense incendie et de secours)
10. Rapport de commission - Préavis N°17/2022- Demande de crédit de CHF 83'500.- TTC en vue de travaux de dragage partiel au Port des Abériaux et de l'entretien des digues supérieures
11. Rapport de commission - Préavis N°22/2022 – Arrêté d'imposition pour l'année 2023
12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Sébastien Rumley « Comment les prix du gaz et de l'électricité seront-ils fixés ? »
13. Annonce des préavis à venir
14. Propositions individuelles et divers
15. Contre-appel

La PRESIDENTE souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

La PRESIDENTE remercie les conseillères et conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence et salue le public et la représentante de la presse.

1/ Appel

Avec 45 conseiller.ère.s présent.e.s le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer. Les délibérations se font sur la base de 44 voix, la Présidente ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes Laurence Christen, Jolanta Duszewska, Corinne Kappeler, Caroline Serafini. MM. Régis Bovy, Marc Baumgartner, Franck Eloi, Vanni Vogel

2/ Adoption de l'ordre du jour

La PRESIDENTE rapporte la remarque de M. Peter Dorenbos, selon laquelle au point 9 de l'ordre du jour la définition de la SDIS n'est pas correcte. Il s'agit de lire service de défense incendie et secours et non service départemental d'incendie et de secours.

Vote

L'ordre du jour, tel que corrigé, est accepté à l'unanimité

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2022

La discussion est ouverte.

A la page 225 au 4^e paragraphe, M. Léo Durgnat relève que ses propos ont été mal interprétés. Il ne mentionnait pas l'intervention véhémente de M. Claude Favre, mais plutôt celle à son encontre. Il souhaite que ses propos soient corrigés comme suit : « M. Léo Durgnat revient sur l'intervention un peu véhémente à l'encontre de M. Claude Favre, qui faisait simplement valoir son droit à la parole. Il invite chaque conseiller à s'exprimer librement et enjoint le conseil à respecter cela. »

M. Karim Kellou, à la page 220, 6^e paragraphe, fait remarquer qu'il manque une phrase à son intervention à savoir : « Le raccordement est de la compétence de la Municipalité et non de celle du Conseil ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Vote

**Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2022, tel que modifié,
est accepté par 37 oui, 0 non et 7 abstentions**

4/ Communications du Bureau

La PRESIDENTE remercie les membres du bureau pour le dépouillement des votations du 25 septembre ainsi que les membres du Conseil qui sont venus prêter main forte. Elle remercie également M. Claude Perret pour la tenue du bureau de vote. Le dépouillement s'est déroulé dans de bonnes conditions.

La PRESIDENTE communique les résultats des 4 votations fédérales et de la votation cantonale :

Objet Nr 1 « Initiative sur l'élevage intensif » 1'396 bulletins valables - 450 oui et 946 non – taux de participation 59.94 %

Objet Nr 2 « Financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA » 1'386 bulletins valables - 751 oui et 635 non- taux de participation 59.77 %

Objet Nr 3 « AVS 21 » - 1'380 bulletins valables - 619 oui et 761 non – taux de participation 59.47 %

Objet Nr 4 « Loi Fédéral sur l'impôt anticipé (LIA) – 1'354 bulletins valables - 757 oui et 597 non – taux de participation 59.98 %

Pour l'objet Cantonal «Création d'un Conseil de la magistrature » - 1'300 bulletins valables - 918 oui, 310 non et 72 blancs – taux de participation 55.31%

La PRESIDENTE annonce la composition des commissions qui vont rapporter sur les préavis et rapports/préavis suivants :

Préavis N°24/2022 - Modification du Règlement du personnel communal

Pour l'Entente pranginoise : Mme Sonia Gunton et M. Claude Favre
Pour l'Alliance libérale de Prangins : Mmes Isabelle Hering (1^{er} membre) et Corinne Kappeler
Et pour l'Alternative pranginoise: Mme Yvonne Brechon

Rapport-Préavis N°25/2022 – situation du parc informatique après la migration et information sur les différents systèmes informatiques utilisés par la Commune de Prangins.

Pour l'Entente pranginoise: Mme Stéphanie Preussner et M. Jean-Emmanuel Pegada
Pour l'Alliance libérale de Prangins : MM François Krull et Lionel Christen
Et pour l'Alternative pranginoise : M. Léo Durnat (premier membre)

Rapport-Préavis N° 26/2022 – Réponse municipale au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yvan Buccioli « Pour une sortie rapide du gaz comme source d'approvisionnement énergétique des bâtiments à Prangins »

Pour l'Entente pranginoise : Mme Viktoria Temesi et M. Marc Baumgartner (premier membre)
Pour l'Alliance libérale de Prangins : Mme Caroline Serafini et M. Yvan Buccioli
Et pour l'Alternative pranginoise : M. Bernard Jeangros

5/ Communications de la Municipalité (annexe 1)

La parole est donnée à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, en charge du dicastère.

Mme Dominique-Ella Christin excuse l'absence de M. Igor Diakoff, Municipal, pour cause de maladie. Mme Alice Durnat Levi, Municipale, le représentera ce soir.

Elle poursuit avec ses communications.

Service Administration générale & relations extérieures

1/ Diminution de l'empreinte carbone de l'administration communale

Parmi les plus de 60 mesures de la politique climatique 2019-2023, la démarche visant à diminuer l'empreinte carbone de l'ensemble des activités des collaborateurs des 10 services de l'administration communale a démarré. Cette démarche, pour laquelle une entreprise spécialisée a été mandatée, est pilotée par le service de l'Administration générale & relations extérieures, sous la direction de la secrétaire municipale et de moi-même. Le bilan carbone concerne les pratiques au sein des bureaux mais également les activités de l'accueil parascolaire, de la conciergerie/entretien/maintenance des bâtiments communaux, de la voirie & des espaces verts ou encore du port et de la station d'épuration.

Suite à l'analyse de ce bilan, les experts vont organiser des séances visant d'une part à informer et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et d'autre part à transmettre des consignes et outils qui permettront de diminuer l'empreinte carbone et environnementale de l'administration communale à court/long terme.

2/ Relations avec l'association intercommunale Région de Nyon

La population pranginoise a décidé lors du référendum de 2019 que notre commune ne ferait plus partie de l'association intercommunale Région de Nyon dès janvier 2021. Dans le cadre des réflexions menées en début de législature, la nouvelle Municipalité a évidemment abordé la question de notre appartenance à cette association. Elle a toutefois estimé que dans le respect de la décision prise peu de temps auparavant par les Pranginois, il ne serait pas légitime d'aborder à nouveau ce débat durant la législature 2021-2026.

Comme inscrit dans nos objectifs de législature 2021-2026, l'Exécutif souhaite toutefois continuer à inscrire le développement pranginois dans le cadre d'une vision coordonnée et partagée à plus grande échelle, en collaboration active et harmonieuse avec les communes partenaires et les diverses instances régionales. La Municipalité a donc écrit un courrier au Comité Directeur (CoDir) de Région de Nyon en formulant la demande de continuer à participer financièrement aux démarches régionales en faveur de l'environnement, du tourisme et de la mobilité et a inscrit des montants à cet effet à son budget 2023.

La Municipalité souhaite notamment continuer à participer aux mesures renforçant la biodiversité régionale, notamment les mesures en lien avec le contrat corridor Lac-Pied du Jura ou encore celles liées au réseau agro-écologique Nyon Région.

La Commune, siège du Musée national, et heureuse détentrice du prix Wakker 2021, souhaite continuer à contribuer au rayonnement touristique régional, notamment en soutenant Nyon Région Tourisme mais aussi des projets touristiques d'importance régionale financés par le fonds régional d'équipement touristique (FRET) piloté par Région de Nyon.

Pour finir, la Municipalité poursuit le développement de projets d'axes forts pour la mobilité douce (passerelle Nyon-Prangins et Prangins-Gland, requalification de la RC1, etc.) et dans ce cadre espère également que le CoDir de Région de Nyon puisse envisager de réintroduire une station de vélos en libre-service Publibike sur le territoire pranginois. La Municipalité a donc inscrit dans son budget 2023, un montant de CHF 20'000.- qui correspond au double de la somme versée lorsque Prangins était membre de Région de Nyon.

3/ Présentation des préavis et rapports de commissions depuis 1971

L'ensemble des préavis et rapports de commissions depuis 1971 ont été placés sur le site de la commune. La présentation de ces documents est toutefois provisoire car les préavis ne sont pas répertoriés avec leur titre complet ce qui n'est pas pratique lors de recherche de documents. Ce travail de présentation n'a pas encore pu être fourni par le service de l'Administration générale par manque de ressources humaines mais devrait en principe être achevé d'ici la fin de l'année.

Service Urbanisme

1/ Convention Plan Directeur Intercommunal (PDI).

Pour rappel, les 9 communes du périmètre compact d'agglomération Grand-Genève ont finalisé et accepté en automne 2021 leur convention définissant la structure d'organisation, le mode de gouvernance et le financement pour l'établissement et la mise en œuvre du PDI. Cette convention a ensuite été soumise par les 9 communes à l'association intercommunale Région de Nyon pour échanges puis approbation.

Toutefois, suite à de nouvelles informations en provenance du Canton, les 9 communes et Région de Nyon ont décidé ensemble de suspendre les travaux en lien avec la finalisation de cette convention tripartite (Canton, 9 communes et Région de Nyon) et donc de l'élaboration d'un PDI.

2/ Plan d'Affectation Communal

Suite à l'acceptation par le Conseil communal du préavis municipal No. 9/2022, la Municipalité poursuit son travail de révision du Plan d'Affectation Communal (PACom, nouvelle terminologie en remplacement du Plan Général d'Affectation ou PGA). L'Exécutif espère finaliser dans les meilleurs délais cette révision entamée en 2017 et projette une entrée en vigueur du nouveau PACom en 2025. Au-delà de la mise en conformité du PACom au regard de la législation fédérale et cantonale qui a beaucoup évolué ces dernières années, le travail de révision vise à renforcer qualitativement le cadre réglementaire et à faciliter la gestion des autorisations de construire. Dans le cadre de cette révision, la Municipalité a invité la population à un premier atelier participatif le 24 septembre 2022 qui a réuni une cinquantaine de Pranginois.

3/ Réponse à la simple question concernant les décorations lumineuses à Noël

C'est le service Urbanisme qui est en charge de proposer à la Municipalité un choix lors d'achat de nouveaux mobiliers urbains. Il devait donc choisir les nouvelles décorations lumineuses dont l'achat était planifié dans le budget 2022 pour être utilisées à Noël 2022. La Municipalité a toutefois renoncé à cet achat, préférant limiter les décorations cette année et utiliser les guirlandes existantes pour orner le sapin placé entre le temple et la Maison Fischer. Les décorations lumineuses traditionnelles à l'entrée de la maison de Commune utilisées dans le cadre de la décoration de sa fenêtre de l'Avant égayeront également le centre du village.

Environnement, Affaires sociales, enfance & jeunesse

La parole est donnée à Mme Alice Durnat Levi, Municipale en charge du dicastère

Environnement

Port

Dans le cadre d'un projet de recherche sur le potentiel des macrophytes du lac Léman comme matière première pour la production d'hydrogène, le garde-port a prêté main-forte pour la récolte de 4,5 tonnes de macrophytes à la STEP du Port des Abériaux.

La récolte des algues fournira des résultats de rendement d'hydrogène et de biométhane pour un projet qui porte sur le développement d'une ferme de macrophytes avec l'aide de la Maison de la Rivière dans le lac Léman

Séance défi climat : 27 familles inscrites, d'après notre mandataire cela représente environ 100 personnes. Les participants se sont montrés concernés. Le défi est donc parti pour une année. L'objectif est aussi de réfléchir au-delà de cette année comment rendre cette initiative durable non seulement pour les participants mais pour qu'elle rayonne au-delà.

Affaires sociales, enfance, jeunesse

Sport en salle

Ce programme très apprécié a repris début octobre le dimanche deux fois par mois environ.

Projet ukrainien

Le nombre de familles ukrainiennes accueillies au sein de familles pranginoises a diminué. Plusieurs sont parties ou ont déménagé ailleurs en Suisse.

L'une d'elles, résidant à Gland, qui dirigeait un réseau d'accueil pour les familles avec enfants de 0 à 6 ans, nous a approché pour mettre en place un projet pour la communauté ukrainienne, spécifiquement pour les femmes enceintes ukrainiennes et les familles avec tout-petits qui n'ont pas encore de lieu de socialisation comme les plus grands à l'école.

Dès le 1^e octobre, le mardi et le jeudi, la Municipalité lui a mis à disposition le Vieux-Pressoir, de 9h à 12h.

Bâtiments, Sécurité, Culture & sociétés locales

La parole est donnée à Mme Alice Durnat Levi, Municipale, en l'absence de M. Igor Diakoff.

Service bâtiments

Encombrement du vestiaire handicapé à la Plage de Promenthoux

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, informe que la Municipalité a procédé à un contrôle à l'improviste, afin de donner suite à une réclamation. Lors de ce contrôle le local était rangé. Un entretien a eu lieu avec le restaurateur pour l'informer de ses obligations. La situation n'est pas idéale, car le restaurateur a également besoin de ce local pour son personnel. La Municipalité réfléchit à l'amélioration de son utilisation.

Café-restaurant des Abériaux

Mme Alice Durnat Levi, Municipale, fait référence au récent article paru dans le journal la Côte au sujet des tensions entre le gérant et le FC Prangins. Elle informe le Conseil que des discussions sont en cours avec le gérant afin que celui-ci permette aux sociétés locales, dont le FC Prangins, de se réunir en priorité dans le restaurant et sur la terrasse.

Finance, Informatique, Ressources humaines, Contrôle des habitants

La parole est donnée à M. Jean de Wolff, Municipal en charge du dicastère.

Service finance

A la question posée par M. Jacques Auberson sur les rentrées fiscales 2022, M. Jean de Wolff, Municipal, répond comme suit :

Le budget 2022 des entrées d'impôt prévoyait des entrées totales de CHF 23.8 millions (personnes physiques CHF 21.3 millions soit 90% / personnes morales CHF 2.2 millions / impôt à la source 0.3 million).

Pour mémoire, une croissance de 10% soit environ 2 millions avait été prévue dans le budget 2022 par rapport au budget 2021. CHF 1.3 million se trouvaient dans des catégories concernées par l'augmentation du taux d'impôt (impôt sur le revenu, impôt sur la fortune, impôt à la source, impôt spécial étrangers, impôt sur le bénéfice net des personnes morales, impôt sur le capital des personnes morales). Le budget n'avait évidemment pas été amendé après le vote populaire refusant l'augmentation d'impôt, laquelle a privé la commune d'environ CHF 900'000.- d'entrées. Le budget considéré pour 2022 est donc techniquement surfait de ce montant.

Les entrées d'impôts sur les personnes physiques à fin août 2022 de la Commune de Prangins se montent à CHF 16.4 millions et sont à ce stade de l'année 2022 à 77% du budget total 2022, légèrement en dessous du niveau de l'année 2021 qui se montait à CHF 16.6 millions. Pour mémoire, les comptes 2021 se sont soldés à CHF 20.6 millions d'entrées pour les personnes physiques soit CHF 700'000.- en dessous des 21.3 millions budgétés en 2022. Les entrées de l'impôt sur le revenu, sont particulièrement responsables de ce fait car en baisse de 5% par rapport à 2021.

Plus réjouissante est la situation de l'impôt des personnes morales qui représente 10% des revenus fiscaux totaux budgétés. Ses entrées se montent avec 3 millions à 140% du budget total 2022 de 2.2 millions. Ces entrées ont presque doublé à ce stade de l'année, alors que 10% de croissance seulement avait été budgété.

Au global, il est probable que la levée de l'impôt 2022 se termine conformément au budget mais avec un trou dans les impôts des personnes physiques compensé par l'excédent dans les impôts des personnes morales »

Service Ressources humaines

Départ de la collaboratrice administrative au service Environnement à la fin du mois.

Demande de conversion de deux auxiliaires en contrat fixe à temps partiel (30%) au service Affaires sociales, enfance & jeunesse, dans le courant de l'automne.

Engagement à temps partiel d'une responsable du service Ressources humaines en cours. La personne qui avait été engagée a décliné l'offre d'emploi pour des raisons personnelles.

Engagement au service Urbanisme d'une nouvelle urbaniste à 80%, en vue de l'internalisation progressive des services du mandataire du STI et en compensation du départ en juin de la responsable du service qui était à 50 %.

Office informatique

Le détail sur les éventuels dépassements dans le budget informatique est à retrouver dans le préavis 25/2022 et pour lequel une commission vient d'être nommée.

Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

La parole est donnée à M. Jean-Marc Bettems, Municipal en charge du dicastère

La réouverture du Pont de la Redoute est prévue début novembre. Le Conseil communal de Nyon a accepté le préavis de crédit supplémentaire déposé fin août 2022, lié à des clauses de sécurité exigées par les CFF.

Le nouveau collecteur pour les eaux claires (EC) des Abériaux est en service depuis début octobre.

Dépassement du compte 440.3143 entretien de l'éclairage (terrain de foot) pour une dépense imprévisible et urgente d'un montant de CHF 10'981.10 TTC pour la mise en ordre technique et électrique du système d'éclairage. La SEIC a dû intervenir à plusieurs reprises cet été pour faire des réparations d'urgence qui ont mis le matériel sous pression.

Inauguration à la déchetterie de la ressourcerie, dédiée à l'échange d'objets de seconde main, le samedi 15 octobre avec un verre d'accueil à 11h30. Une ouverture en libre accès avec présence ou non de bénévoles est prévue le samedi toute la journée et le mercredi après-midi. M. Jean-Marc Bettems, remercie d'avance tout un chacun de respecter le travail des bénévoles qui recueillent et mettent en valeur les objets, en gardant cet endroit en ordre.

6/ Communications de la déléguée du RAT (Réseau d'accueil des Toblerones)

La parole est donnée à Mme Clotilde Vulliemin.

Le Conseil intercommunal du réseau d'accueil des Toblerones s'est réuni le 28 septembre à Coinsins. Le quorum a été atteint de justesse. Le CODIR (comité de direction), lors de ses communications, nous a déclaré que le RAT devenait un des acteurs majeurs de la région avec bientôt quelque 500 employés. La charge de travail dans l'administration devient de plus en plus grande. D'autre part, les AMF (accueillantes en milieu familial) pour les enfants de 3 mois à 12 ans, sont de plus en plus nombreuses. Elles sont payées à l'heure, la gestion est donc complexe et la charge de travail pour l'administration devient de plus en plus lourde. De plus, le réseau prévoit de s'agrandir et d'ajouter 3 nouvelles structures d'ici le printemps 2023. Le CODIR souhaite donc renforcer l'équipe administrative avec un poste de gestionnaire spécialisé.

Un préavis a été présenté, celui du budget 2023. La situation financière à fin 2021, après bouclage des comptes, présente une situation stable et solide. Le réseau compte à ce jour 23 structures d'accueil et 3 nouvelles structures vont venir agrandir le réseau d'ici au printemps 2023, avec 140 places supplémentaires, soit environ 300 enfants en plus. Deux structures à Gland et une à Vich. Le chiffre d'affaires prévu est de CHF 32 millions. En comparaison, il était de CHF 20 millions en 2015 et de CHF 28 millions en 2021. Cela justifie le renforcement de l'équipe administrative et le budget prévoit donc la création d'un poste EPT 0,6 (équivalent temps plein) de gestionnaire spécialisé.

La demande en placement et par conséquent le nombre d'enfants en liste d'attente continue d'augmenter et est actuellement très importante au sein du réseau. 400 à l'heure actuelle et 292 pour fin mars 2023. Jamais la Suisse n'a connu autant de naissances depuis 50 ans.

Le budget prévoit également la création d'un poste EPT 0,8 de coordinateur d'inclusion. Il s'agit d'une personne qui favorise et aide à l'intégration d'un enfant et cela à la demande de la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) avec une limite de coût de CHF 100'000.-. Ce poste va être entièrement couvert par une contribution de la FAJE.

Le budget tient également compte de l'augmentation prévisible d'heures d'accueil. La participation des communes aux charges administratives ne changera pas, elle est plafonnée et fixée à CHF 12.50 par habitant par année pour la période 2021-2026, indépendamment du total des charges. Le budget prévoit un excédent de recettes d'environ CHF 24'000.- pour 2023.

S'agissant de subventionnement, la FAJE s'engage pour les réseaux de la petite enfance. Un montant sera porté à disposition des réseaux qui permettra d'abaisser,

pour les parents, la facture d'accueil pour le mois de novembre 2022 de 20 % et certainement également pour le mois de novembre 2023. Les communes en revanche ne bénéficieront pas de cette aide.

La FAJE a également instauré une aide financière dite « à la pierre », c'est-à-dire qu'un montant de CHF 4'300.- est versé pour chaque nouvelle place créée en accueil parascolaire collectif, afin d'accompagner les réseaux dans leur investissement immobilier en faveur de l'accueil des enfants. Les contributions communales sont prévues à hauteur de 30,89 % en moyenne. Pour Prangins par exemple, elles seraient de 30,39%. Pour terminer le CODIR a confirmé qu'aucun changement de grille tarifaire ne sera appliqué sans la présentation d'un préavis ad hoc.

En conclusion, le budget 2023 administration présente un résultat équilibré. Celui pour l'accueil familial de jour également. Le préavis a donc été accepté à l'unanimité sans aucune remarque ni question.

7/ Communications du délégué de la PNR (Police Nyon Région)

La parole est donnée à M. Louis de Bourbon Parme.

L'assemblée du Conseil intercommunal de la Police Nyon Région a eu lieu le 21 septembre 2022 à Nyon.

Nous avons débuté la séance par une visite du nouvel Hôtel de Police de la PNR qui est actuellement en construction.

Nos 2 guides collaborateurs de la PNR, impliqués dans le projet depuis le départ, ont pu nous fournir de nombreuses explications détaillées.

La suite de la séance s'est poursuivie par le vote de 2 préavis qui ont tous les deux été acceptés.

Préavis N°04/2022 – Budget 2023 (COGEST)

Le budget 2023 représente un montant de CHF 15'020'615.- en augmentation de 7.82 % soit CHF 1'090'370.- par rapport au budget 2022 qui était de CHF 13'930'245.-.

Les principaux postes du budget touchés par cette augmentation sont :

- *Personnel - traitements plus CHF 289'315.-*
 - *Le loyer du nouvel Hôtel de Police estimé à CHF 588'592.-*
 - *L'informatique (Système ODYSSEE) plus CHF 145'000.-*
- La participation pour Prangins budgétisée se monte à CHF 1'134'076.- soit plus CHF 83'507.- par rapport au budget 2022.*

Préavis N°05/2022 – Demande d'un crédit de CHF 525'687.- afférent à l'équipement du nouvel Hôtel de police.

Ce préavis, comme son nom l'indique, concerne l'équipement du nouvel Hôtel de police. Certains éléments de l'équipement du poste actuel de la place du château seront repris.

L'exploitation du nouvel Hôtel de police était prévue pour mars 2023 mais il y aura probablement un léger retard.

Pour plus de détails vous trouverez les préavis et les rapports sur le site de la PNR <https://www.police-nyon-region.ch/page/preavis-adoptes-96>.

8/ Communications du délégué de l'ORPC (Organisations régionales de protection civile)

La parole est donnée à M. Marc Pittet.

Un Conseil Intercommunal de l'ORPC du District de Nyon a eu lieu à Chésereux le mercredi 21 septembre. Ma communication est issue de notes prises sur mes genoux (il n'y avait pas de table) car le procès-verbal des séances ne nous est communiqué que bien des semaines après le Conseil ! Merci d'excuser d'éventuelles petites imprécisions !

Le procès-verbal du Conseil Intercommunal du 30 mars 2022 est accepté.

Les communications du CODIR :

Le Major Adrian Hochreutener est excusé pour des raisons de santé. Il est relevé que le CODIR a dû abattre un gros travail pour palier la démission, encore mal digérée, du Commandant qui venait d'être confirmée dans sa fonction le soir même ! L'arrêt de travail, dû à un sérieux problème de santé, du Major Adrian Hochreutener a encore plus chargé le CODIR qui a cumulé plus de 1'000 heures non prévues (chapeau et vive les retraités !),

Pour remplacer le Commandant démissionnaire, le CODIR a procédé à un recrutement. 27 candidats se sont présentés. Le candidat retenu a été refusé par le Service Sécurité Civile Militaire qui ne semble pas avoir apprécié qu'une étape ait été oubliée, celle de les consulter ! Pour la nomination de l'ancien Commandant démissionnaire, cette étape n'avait pas été exigée, d'où une certaine incompréhension du CODIR qui doit tout remettre sur le métier. Un nouveau Commandant pour cette année semble être illusoire !

A propos des bâtiments de Prangins, le projet d'accueillir la société Ambulances Services de Nyon est tombé à l'eau pour diverses raisons, dont celle de la demande de création de quelques places de parc extérieures refusées, car on est en zone agricole. C'est fort regrettable, car le partage des locaux trop grands et des frais d'entretien élevés n'est pas résolu. Du coup, le préavis qui demandait CHF 52'600.- pour un audit sur les bâtiments, et qui avait été accepté, est pour le moment à l'arrêt. Le CODIR un peu surchargé a repoussé cet audit prévu. A suivre !

TETRIS, le plan de restructurations des effectifs et des différentes compagnies de l'ORPC Vaud, est bloqué pour des raisons politiques.

Rapport d'activités :

- Divers cours de formations
- Activités en relation avec le Covid 19
- Contrôle des sirènes

- Hébergement de réfugiés ukrainiens
- Mobilisation en temps de canicule
- Tour de France
- Paléo
- Deux déviations de trafic autoroutier à la suite d'accidents (sur le District de Morges, sans rancune !)
- Mise en place de bassins pour l'approvisionnement en eau des alpages, fort apprécié des amodiateurs
- Démontage final des antennes de Prangins

Activités à prévoir en 2023:

- Mise en place d'un plan « pénurie d'électricité »
- Déménagement des résidents de l'EMS Bellevue à Begnins
- Tour de Romandie féminin et masculin
- Paléo
- Contrôle renforcé des sirènes
- Diverses élections ; dont celles d'un président du Conseil Intercommunal de l'ORPC, de scrutateurs et de leurs remplaçants

Il est encore à relever qu'il va y avoir un dépassement de 1,60 CHF / par habitant pour le district. Les communes seront averties au sujet du nouveau montant de CHF 21,60 CHF en lieu et place des CHF 20.- actuels.

Préavis n°7 Budget 2023 :

Le rapport de la Commission de gestion demande l'acceptation du budget de CHF 2'591'950.- pour 2023. Le préavis est accepté.

9/ Communications du délégué du SDIS (Service de défense incendie et de secours)

La parole est donnée à M. Peter Dorenbos.

Le Conseil intercommunal a tenu deux séances cette année.

Durant la séance de mai, les comptes 2021 ont été acceptés. Le budget prévoyait un coût de CHF 41.94 par habitant et les comptes ont indiqué un coût final de CHF 38.66 par habitant, ce qui a permis une rétrocession de CHF 12'930.74 qui a dû être déduite d'un acompte de 2022.

Durant la séance de septembre, le Conseil intercommunal a voté :

- *Un crédit de CHF 60'000,- pour l'achat de deux véhicules d'occasion en remplacement de deux véhicules des sites de Bonmont et de Genolier qui ont plus de 30 ans d'activités dans les roues. Il s'agit ici d'une opportunité qui se présente dans le cadre de la réorganisation des SDIS fribourgeois.*
- *Le budget 2023 qui prévoit un montant de CHF 42.02 par habitant, soit CHF 170'614.34*

Également, quelques autres nouvelles :

Quinquennale du samedi 25 juin 2022

Mais quelle belle journée ! Tout s'est bien déroulé avec une météo extrêmement favorable. La présentation des activités du SDIS a rencontré un fort intérêt de la part de la population. J'ai eu le plaisir de rencontrer nombre d'entre vous.

N'hésitez pas à aller visualiser la vidéo récapitulative de cette journée sur la chaîne YouTube du SDIS :

<https://www.youtube.com/channel/UCpKUVBy2-KtsvhkBSI5Nvmw>

Révision des statuts

Le projet de révision des statuts de l'association a pris du retard au vu du temps qu'ont mis les dernières Municipalités à faire part de leurs remarques sur les premiers retours. Une commission ad hoc planche actuellement sur le sujet afin qu'une nouvelle version puisse être proposée aux Municipalités des 18 communes qui devront soumettre ces nouveaux statuts à leur organe législatif.

Départ du responsable administratif

Après 37 ans de service dont 20 ans en tant que permanent, le responsable administratif, le capitaine Roland Jayet, va bénéficier d'une retraite bien méritée. Il sera remplacé par le caporal Tobias Stiefel. Ils œuvrent ensemble depuis le début de ce mois afin de passer connaissances et dossiers.

Recrutement

Le renouvellement et rajeunissement des forces d'intervention est quelque chose d'important. Les SDIS de la plupart des cantons romands organisent une séance d'information en vue du recrutement de sapeurs-pompiers volontaires le 1^{er} jeudi du mois de novembre, soit le jeudi 3 novembre, dans chaque caserne à 19h30. Il est également important que les employeurs soient sensibilisés à l'intérêt d'avoir un pompier parmi son personnel. Certes il devra parfois s'absenter, s'il le peut, de son travail à la suite d'un appel d'urgence, mais il y a également un employé qui connaît les gestes qui sauvent si un jour malheur arrive chez ou près de soi. Dans ce sens, j'invite tous les employeurs ici présents, et je remercie la Municipalité d'avoir commencé à le faire, d'étudier avec bienveillance la possibilité de libérer un employé pour aller en sauver d'autres. J'ai avec moi quelques flyers pour cette soirée et n'hésitez pas à me contacter, ou des connaissances qui sont ou ont été pompiers volontaires, pour tout complément d'information.

Je souhaite également demander à la Municipalité de bien vouloir ajouter un lien sur la page d'accueil du site internet afin de soutenir cette campagne de recrutement :

<https://sdis-nyon-dole.ch/recrutement>

Toutes les informations peuvent être trouvées sur le site <https://www.118-info.ch/>

Téléthon le 3 décembre

Et pour finir, je vous invite d'ores et déjà à réserver la matinée du samedi 3 décembre où l'OPEP (l'Ordre des Pompiers Emérites de Prangins), associé au SDIS, organisera son traditionnel Téléthon sur la place du village .

10/ Rapport de commission - Préavis N°17/2022- Demande de crédit de CHF 83'500.- TTC en vue de travaux de dragage partiel au Port des Abériaux et de l'entretien des digues supérieures

Rapporteur : M. Rémy Cochet

La PRESIDENTE demande si M. Rémy Cochet souhaite rajouter un commentaire ou des explications. M. Rémy Cochet remercie Mme Alice Durnat Levi, Municipale en charge du préavis, ainsi que le garde-port, M. Florian Marmels. Une séance a suffi. La commission s'est ensuite réunie une deuxième fois. Deux questions ont été adressées à la commission : une de la part de M. André Fischer, l'autre de M. Peter Dorenbos. Les réponses à ces questions se trouvent dans le rapport. M. Rémy Cochet précise qu'il était surtout question de savoir si la fermeture sous le pont côté Genève pouvait être réouverte. Mme Alice Durnat Levi, Municipale, intervient pour signaler que ce ne sera définitivement pas possible en raison de l'installation de la nouvelle conduite.

La PRESIDENTE demande si Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, a un commentaire à apporter. Ce n'est pas le cas. La PRESIDENTE rappelle que la Municipalité a le droit de s'exprimer sur un rapport de commission en ouverture de la discussion autour du préavis.

La PRESIDENTE signale que le rapport comporte un amendement. Elle prie M. Rémy Cochet de le lire :

La commission propose d'accorder un crédit de CHF 100'000TTC, en vue des travaux de dragage des zones A et B du port des Abériaux et de l'entretien des digues supérieures.

La PRESIDENTE ouvre la discussion autour de l'amendement.

M. Jacques Auberson demande si le montant proposé dans l'amendement à savoir CHF 100'000.- au lieu des CHF 83'500.- demandés seront suffisants pour réaliser tous les travaux. M. Rémy Cochet confirme. Il informe qu'il y aura également une réserve de CHF 1'500.-

M. Peter Dorenbos soutient cet amendement. Face au constat de pollution, il est de notre responsabilité de procéder à une dépollution.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil vote. L'amendement est approuvé à l'unanimité.

La PRESIDENTE ouvre la discussion autour du préavis.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Au vote du préavis municipal N°17/22, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder un crédit de ~~CHF 83'500.- TTC~~ **CHF 100'000.- TTC**, tel qu'amendé, en vue de travaux de dragage partiel au Port des Abériaux et de l'entretien des digues, **Amendement de la commission, approuvé à l'unanimité.**
La commission propose d'accorder un crédit de CHF 100'000.-

2. de financer cette opération avec le ménage courant ou par l'emprunt,
3. d'amortir ce crédit par un prélèvement unique de ~~CHF 83'500.-~~ TTC CHF 100'000.- TTC sur le compte « Fonds de réserve n°9280.125 » alimenté par les taxes affectées.

Mme Alice Durnat Levi, Municipale, souhaite remercier le Conseil pour ce vote. Le port est un endroit très apprécié des Pranginois, pour l'entretien duquel la Municipalité reçoit de nombreux compliments. Elle remercie également chaleureusement la commission ainsi que son Président pour les discussions constructives. Elle confirme que la Municipalité soutient également l'amendement, qui selon elle est une excellente initiative.

La PRESIDENTE signale l'arrivée de M. Sébastien Rumley, ce qui porte le nombre de conseillers et conseillères présent-es au nombre de 46, et 45 votants

11/ Rapport de commission - Préavis N°22/2022 – Arrêté d'imposition pour l'année 2023

Rapporteur : M. Peter Dorenbos, Président de la COFIN

M. Peter Dorenbos rappelle que la commission a un devoir de réserve sur les chiffres. Il n'y a donc pas de chiffres détaillés dans le rapport.

La PRESIDENTE signale qu'un amendement a été déposé par M. Léo Durnat à qui elle donne la parole.

Je ne referai pas ce soir la liste de tous les enjeux environnementaux et climatiques de notre temps. Cependant, les défis qui nous attendent sont nombreux. Je sais que vous êtes nombreux dans ce conseil à en être pleinement conscients, compte tenu des récents postulats et interpellations largement soutenus.

En bénéficiant d'un taux d'imposition extrêmement bas (12 pts en dessous de la moyenne cantonale), nous avons la possibilité d'être ambitieux sur ce sujet. C'est pourquoi je propose ce soir en mon nom et en celui de l'Alternative l'amendement suivant :

Ajout d'un point 3 (ce qui a pour conséquence de décaler les points 3 et 4) : de porter l'impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées (cf. annexe 2, point 2) à 1 pourcent de l'impôt cantonal de base et de l'affecter à un fond dédié aux futurs projets d'intérêt environnemental »

Comme je l'ai déjà dit, les défis sont nombreux, et ils seront coûteux (on peut citer comme exemple la transition énergétique pour être actuel). Accepter la création de ce fond spécial financé par l'impôt permettrait non seulement d'être plus ambitieux mais aussi plus rapide grâce à l'effet incitatif.

Les taux d'intérêts ayant récemment été revus à la hausse, il deviendra également plus coûteux de recourir à l'emprunt (comme nous le dit la COFIN). Il est donc tout à fait raisonnable de prévoir dès aujourd'hui une réserve pour ce qui doit être fait au plus vite.

Enfin, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que ce qui n'est pas fait aujourd'hui devra l'être plus tard, ce qui repousse le problème temporellement mais ne le fait pas disparaître.

Je vous invite donc vivement à être raisonnables, responsables et courageux en acceptant cet amendement.

La PRESIDENTE ouvre la discussion autour de l'amendement.

Mme Rachel Cavargna-Debluë trouve regrettable qu'un sujet « si important » aux yeux des initiants de l'amendement soit présenté le soir-même de la séance du Conseil sans avoir laissé l'opportunité aux conseillers d'en discuter au sein des groupes politiques. En s'adressant à la Municipalité, elle souhaite savoir si par le passé des impôts spéciaux ont déjà été affectés à des dépenses déterminées. Elle termine son intervention en interpellant M. Léo Durgnat. Le texte de l'amendement n'est pas cohérent. On y parle de dépenses déterminées affectées à des projets futurs. Les deux notions sont incompatibles : un projet futur ne peut être une dépense déterminée.

M. Jean de Wolff, Municipal, n'a pas souvenir d'un tel impôt ces dernières années. Il est cependant d'avis que ce type d'impôt ne peut pas être accepté sans un règlement préalable qui le fixe.

M. François Krull invite M. Léo Durgnat à retirer son amendement. Il argumente que cet outil bien qu'intéressant ne semble pas être utilisé, car il pose un certain nombre de problèmes. A sa connaissance, seules 4 communes dans le Canton ont ce type d'impôt et il est affecté à des bâtiments scolaires. Il continue en faisant remarquer qu'avec une telle proposition, on se dirige vers des coûts de gestion qu'il serait bon de connaître avant de voter. Il rappelle ici l'engagement à mi-temps d'une personne pour gérer le fond énergie-climat. Il y a selon lui d'autres outils tel que l'augmentation de la taxe sur la consommation d'électricité.

Il poursuit en disant qu'il est évident qu'il faut agir en faveur du climat. Il salue le défi climat mis en place, mais regrette les montants investis pour ce faire. Selon lui, la priorité est de baisser les émissions de CO2. Il constate que durant les 5 dernières années, aucune baisse de la consommation d'énergies fossiles n'a été constatée au sein de la commune. Il encourage le Conseil à donner les moyens à la Municipalité d'agir dans ce sens en isolant ses bâtiments et en installant des pompes à chaleur, par exemple.

Pour terminer, il propose à M. Léo Durgnat de retirer son amendement et de revenir avec une motion, à charge de la Municipalité de proposer ce point d'impôt affecté.

M. Léo Durgnat est d'accord de rajouter le terme « à charge de la Municipalité » à la fin du texte de son amendement.

M. Blaise Cartier a préparé un amendement avec une augmentation de 3 points comme il l'avait promis sur la chaîne NRTV à la suite du référendum sur le taux d'imposition en mai dernier. Prenant en compte les résultats assez rassurants communiqués par M. Jean de Wolff, Municipal, il ne soumettra pas cet amendement ce soir. Il refusera cependant celui de M. Léo Durnat, car il estime que la situation doit être prise dans son ensemble. La question climatique est certes importante mais dans le futur des dépenses au niveau des infrastructures seront également à prévoir. Il est convaincu que le taux d'imposition devra être augmenté, mais il trouve dérisoire de le faire au coup par coup. Il se donne une année pour voir l'évolution et propose de revenir avec un amendement si aucun changement n'est constaté. Il propose de refuser cet amendement et d'attendre une année.

M. Jacques Auberson partage l'avis de M. Jean de Wolff, Municipal, selon lequel un impôt dédié ne peut pas être voté sans règlement. Il propose à l'Alternative pranginoise de profiter de la séance du budget pour partager ses idées en ciblant des comptes qui pourraient être amendés (20 à 25% du budget). Il rappelle qu'il y a des membres de l'Alternative pranginoise au sein de la COFIN. Il termine en relevant qu'à l'instar de Mme Rachel Cavargna-Debluë, il est personnellement déçu que les membres de l'Alternative pranginoise au sein de la COFIN n'ont pas osé déposer un rapport de minorité sur le thème de cet amendement. M. Jacques Auberson souhaite une suspension de la séance avant de passer au vote de l'amendement.

Mme Rachel Cavargna-Debluë refuse que l'amendement soit voté car il est irrecevable. On ne peut pas attribuer un fond à des projets futurs qui par définition ne peuvent pas être considérés comme des dépenses déterminées. Elle souligne cependant qu'elle n'a pas pu trouver de base légale pour refuser le vote de l'amendement.

La PRESIDENTE fait remarquer qu'elle a reçu l'information du dépôt de l'amendement en fin de journée et qu'elle n'a pas eu l'occasion, comme elle le fait d'habitude, de consulter le service juridique afin d'obtenir des informations. Elle informe cependant le Conseil que dans sa forme l'amendement porte sur une compétence du Conseil et qu'à ce titre il serait recevable.

Mme Rachel Cavargna-Debluë insiste sur le fait que l'amendement n'est pas recevable et qu'il ne doit pas être voté.

Mme Isabelle Hering lit un extrait de l'article 4 - taxes spéciales- de la loi sur les impôts communaux (LlCom) : *« les communes peuvent percevoir des taxes spéciales en contrepartie de prestations ou avantages déterminés ou de dépenses particulières. Ces taxes doivent faire l'objet de règlements soumis à l'approbation du chef de département concerné »*. La question selon Mme Isabelle Hering est de savoir si on peut voter l'amendement avant ou si le règlement doit être attaché à l'amendement. Elle penche plutôt pour la deuxième option.

M. Yvan Buccioli exprime « sa sympathie » pour les propositions de M. Léo Durnat dont il partage certains aspects. Il en a beaucoup moins pour le mouvement de l'Alternative pranginoise. Il se dit étonné et déçu de « la manœuvre » de l'Alternative pranginoise qui sur un sujet aussi important, tant du point de vue du fond que de la forme, n'a pas cherché à créer un débat sain par le biais de discussion au sein des

groupes ou par le dépôt d'une motion. Il invite donc le Conseil à refuser cet amendement.

M. Daniel Bujard relève que la politique «c'est des idées, d'abord et avant tout ». Mais pour mettre en pratique des idées, il faut de l'argent. Le sujet a été longuement débattu au sein de l'Alternative pranginoise qui a décidé de passer à l'action en déposant cet amendement qu'il soutient entièrement. Il est également d'accord avec une suspension de la séance, afin que des discussions puissent avoir lieu.

M. Sébastien Rumley souhaite une suspension de séance.

La PRESIDENTE accorde de son plein gré une suspension de séance à 21H35. La séance reprend à 21H45.

La PRESIDENTE rappelle que l'amendement lui ayant été communiqué deux heures avant la séance, elle n'a pas pu se renseigner auprès de la Préfecture de sa validité. Elle rappelle cependant que l'amendement porte sur une compétence du Conseil, à savoir l'amendement d'une conclusion du préavis. Avec ces seuls éléments en sa possession, la PRESIDENTE a jugé que l'amendement était recevable en ce qui concerne la forme.

M. Nicolas Aeschmann souhaite s'exprimer. Il rappelle qu'il siège à la COFIN et qu'il a signé le rapport de la commission, avec les arguments et conclusions duquel il est parfaitement en ligne. L'idée de l'amendement a émergé lors de la séance du groupe de l'Alternative pranginoise du lundi précédant la séance du Conseil. Il « entend » l'argument de « dernière minute » et le fait que l'amendement n'est pas clair sur les projets à financer par ce fond. L'objectif recherché était de créer un débat, qui a bien eu lieu ce soir. Le but a donc été atteint. Cependant le sujet n'est pas clos. M. Nicolas Aeschmann annonce que l'Alternative pranginoise a la ferme intention de revenir avec une motion qui demande à la Municipalité de réfléchir à un point d'impôt dédié et aux projets qu'il pourrait financer.

Pour donner suite à l'intervention de M. Nicolas Aeschmann, M. Léo Durnat annonce retirer son amendement.

M. Sébastien Rumley relève pour sa part, que ce n'est pas le point d'impôt dédié qui pose problème, mais plutôt l'absence de préavis en faveur du climat.

La PRESIDENTE ouvre la discussion autour du préavis.

M. Daniel Bujard lit le dernier paragraphe de la page 2 du rapport de la COFIN : *Il serait tentant de refuser le présent préavis, mais cela ne changerait rien au taux d'imposition qui sera appliqué. Il ne reste donc que l'aspect formel du message que le Conseil souhaite faire passer auprès de la Municipalité*

En s'adressant à M. Peter Dorenbos, M. Daniel Bujard relève la situation assez extraordinaire d'une COFIN en total désaccord avec La Municipalité mais qui approuve le préavis. Il souhaiterait également savoir si les CHF 900'000.-de perte annoncés pourront être rattrapés.

La PRESIDENTE donne la parole à M. Jean de Wolff, Municipal qui rappelle qu'à ce stade de ses connaissances, on a un scénario qui grâce à un surcroît d'impôts dans une autre catégorie d'impôt que celle qui avait été anticipée, nous permet d'imaginer l'atteinte du budget tel initialement prévu, c'est-à-dire en tenant compte de l'augmentation d'impôt. Il précise, cependant, comme il l'a mentionné précédemment, qu'à ce stade il pouvait se tromper, car les croissances sont difficiles à prévoir. Il continue qu'il ne possède pas « une boule de cristal ». Il peut juste conclure en disant que le scénario technique selon lequel en début d'année il nous manquait CHF 900'000.- ne semble pas être le scénario le plus probable à ce stade, ceci uniquement parce que c'est une autre catégorie que celle prévue qui « nous sauve ». Il termine en ajoutant qu'il est difficile d'en dire plus à ce stade.

M. Daniel Bujard souhaite que M. Peter Dorenbos s'exprime sur son hiatus.

M. Peter Dorenbos remarque que la COFIN estime que le préavis est plus que lacunaire car ne parle que de politique et que l'aspect financier est relégué dans une simple annexe. La COFIN estime que le travail n'a pas été fait correctement. Le commentaire est plus un message adressé à la Municipalité de bien vouloir- dans le prochain préavis sur le taux d'imposition fournir un travail plus fouillé d'analyse financière, mais à l'intérieur du préavis, pas en annexe. Cela étant dit, on ne peut pas refuser le taux d'imposition. Le Conseil d'Etat nous oblige de communiquer un taux au 31 octobre. Si on le refuse ce soir, il faudrait agender une nouvelle séance d'ici au 31 octobre pour le définir.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, le Conseil communal a décidé par 42 oui, 0 non et 3 abstentions

1. d'approuver l'arrêté communal d'imposition tel que proposé par la Municipalité, dans le cadre du préavis No. 22/2022 et cela pour une durée d'une année, soit pour 2023,
2. d'établir le taux communal d'impôt à 55% de l'impôt cantonal de base,
3. de reconduire au surplus tous les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2022 pour l'année 2023,
4. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

12/ Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Sébastien Rumley « Comment les prix du gaz et de l'électricité seront-ils fixés ? »

M. Sébastien Rumley remercie la Municipalité pour cette réponse complète et fouillée.

Le discussion est ouverte.

M. François Krull souhaite savoir à quelle base légale il est fait référence en haut de la page 2 de la réponse, selon laquelle la marge de bénéfice des distributeurs ne peut pas excéder CHF 75.- par an et par client.

Mme Alice Durgnat Levi, Municipale, n'a pas la réponse en tête. Elle promet de se renseigner et de revenir avec l'information à la prochaine séance du Conseil.

13/ Annonce des préavis à venir

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, rappelle les préavis et rapports préavis qui seront déposés d'ici la fin de l'année comme suit :

Au service Urbanisme

- Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée & catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce
- Modification du règlement communal sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et des constructions

Au service Bâtiments

- Demande d'un crédit de CHF 4'200'000.- pour la réalisation d'une crèche et d'une cantine scolaire à Prangins
- Demande de crédit réalisation pour l'installation de sanisettes (WC publics) à l'espace public des Abériaux

Au service finance

- Budget 2023

Au service voirie, déchetterie et espaces verts

- Demande de crédit de CHF 133'600.- TTC pour la pose de longrines en béton et le remplacement des rails de guidage à la déchetterie en Messerin

14/ Propositions individuelles et divers

M. Olivier Binz se réfère au préavis N°63/21 relatif au crédit d'étude en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilité douce entre Nyon et Prangins. Dans le calendrier planifié pour la mise en œuvre du projet (page 11), il est mentionné que la mise à l'enquête publique sera déposée à l'été 2022 et un préavis de demande de crédit de réalisation fin 2022. Il aimerait un point sur la situation.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, estime qu'il s'agit d'une erreur, car il n'a jamais été question de déposer un crédit de réalisation en 2022. Le crédit d'étude a été approuvé en juin 2021. La phase actuelle est celle de la préparation du crédit de réalisation qui devrait prendre 2 à 3 ans. Le projet a malheureusement pris du retard en raison de problèmes de communication avec les CFF. Elle rassure le Conseil que ce fait ne met pas en péril les subventions accordées par la Confédération et le Canton qui devraient s'élever à 50 % du coût du projet. Elle rappelle que le projet est piloté par la ville de Nyon, mais que notre urbaniste participe à toutes les réunions entre les collaborateurs de la ville de Nyon et les mandataires.

M. Jacques Auberson relève qu'il faudrait veiller à une meilleure isolation phonique de la porte du contrôle des habitants qui sépare le local de la salle d'attente. Il a trouvé très embarrassant d'avoir été involontairement témoin d'une conversation très personnelle alors qu'il patientait dans la salle d'attente.

M. Jacques Auberson poursuit en signalant la structure peu sûre du toit de l'abri bus à la route de l'Etraz côté Jura qui mériterait des travaux de réfection.

M. Jacques Auberson demande s'il serait possible de régler la fermeture de la porte du bâtiment communal à 20H00 au lieu de 18H00. Le tea-room étant ouvert jusqu'à 20H00 le vendredi, les clients se retrouvent devant une porte fermée à 18H00 et doivent faire un détour par l'arrière du bâtiment ou via l'épicerie, si celle-ci est encore ouverte. Il termine en rappelant qu'un tournoi de Jass organisé par la SDP aura lieu le 11 novembre au bâtiment communal. Ouverture à 19H00 et tournoi à 20H00.

M. Sébastien Rumley exprime le vœu d'un passage aux ampoules LED dans tous les bâtiments communaux.

M. Sébastien Rumley s'inquiète de savoir si en cas de blackout électrique, la Municipalité a une solution de secours, via une génératrice, en ce qui concerne la STEP. Mme Alice Durnat Levi, Municipale, donnera une réponse lors de la prochaine séance.

M. Blaise Cartier propose une réflexion sur les énergies grises et de rappeler qu'on se donne bonne conscience en isolant des immeubles pour économiser du mazout avec des plaques de polystyrène, un polymère dérivé du pétrole.

M. Claude Favre souhaite revenir sur la remarque de M. François Krull qui lors de son intervention à propos de l'amendement de M. Léo Durnat a proposé d'augmenter la taxe sur la consommation d'électricité pour financer des fonds en faveur du climat. Si des taxes de ce genre devaient voir le jour, il estime pour plus d'équité que celles-ci devraient aussi viser les chauffages au mazout et au bois.

M. André Fischer a écouté attentivement la liste des préavis et constate que la sécurisation du lit bactérien n'y figure pas. Son mauvais état était cependant un argument de la Municipalité pour se relier à la STEP de Nyon. Il aimerait donc savoir si cet argument était un argument « fallacieux » pour « tromper le Conseil » ou s'il s'agit simplement « d'un oubli ». Il annonce qu'il déposera une motion d'ici le mois de novembre, si rien n'est communiqué d'ici là.

Mme Alice Durnat Levi, Municipale, répond que le lendemain de la séance du Conseil du 7 septembre, où le préavis avait été accepté, elle a pris contact avec M. Philippe Minguard et l'a prié de prendre langue avec l'ingénieur qui s'occupe des différents travaux, afin qu'une étude sommaire avec estimation du coût d'un cerclage puisse être réalisée. Les résultats ne sont pas encore disponibles. Mme Alice Durnat Levi, reviendra avec davantage d'informations lors de la prochaine séance du Conseil en novembre.

Pour revenir sur la remarque précédente de M. Claude Favre, M. François Krull souhaite dissiper tout malentendu et en s'adressant tout particulièrement aux membres de son groupe, il affirme qu'il ne se lève pas tous les matins « à essayer d'imaginer de prendre des taxes et des impôts aux citoyens, c'est tout le contraire ». Il voulait juste illustrer les différentes possibilités d'amener des fonds vers une activité ou une autre.

M. Daniel Bujard s'adresse au Municipal en charge de la PNR et souhaite savoir ce qu'il en est de la nomination du commandant en remplacement du précédent. Il semble que ce soit toujours le n°2 qui est en fonction actuellement.

M. Peter Dorenbos rappelle la soirée d'information, le 3 novembre, pour le recrutement de pompiers volontaires pour l'année 2023. Il rappelle également que le Conseil va recevoir prochainement le budget 2023. Les questions et suggestions sont à adresser à la COFIN d'ici au 30 octobre au plus tard.

M. Yvan Buccioli revient sur les communications de Mme Dominique-Ella Christin, Syndique en ce qui concerne l'élaboration du plan directeur intercommunal. Il est surpris de la décision de ne pas le réaliser alors qu'il existe une base légale pour le faire, à savoir l'article 20 de la LATC (Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions).

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, rappelle qu'il ne s'agit pas d'une annulation mais d'une suspension des séances de travail. A ce stade, les 9 communes étaient d'accord. Elles ont signé une convention entre-elles qui devait être soumise à Région de Nyon. Dans ce cadre-là, Région de Nyon a eu des échanges avec le Canton, qui ont amené à penser qu'il se peut que cette base légale soit révisée et que finalement cette planification supérieure ne soit pas nécessaire.

M. Jacques Auberson souhaite savoir quand le budget 2023 sera communiqué. Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que l'ensemble des préavis, dont le budget seront déposés sur le bureau du Conseil le jeudi 20 octobre.

M. Claude Favre demande si la suspension du plan directeur intercommunal a une influence sur le PGA (Plan général d'affectation). Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond par la négative.

M. Sébastien Rumley rappelle la séance d'information sur le sujet de l'énergie proposée par lui-même et MM. Daniel Bujard et Yvan Buccioli, à la Salle du Conseil, le lendemain soir, jeudi 13 octobre.

La parole n'est plus demandée.

15/ Contre-appel

La présence est de 46 conseillers. La séance se termine à 22H20.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS



La Présidente
Giovanna Bachmann



La Secrétaire
Dominique Rogers

Annexes mentionnées



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Annexes au procès-verbal du 12 octobre 2022

1. Communications de la Municipalité
2. Rapport de la commission ad hoc Préavis N° 17/2022
3. Rapport de la COFIN Préavis N° 22/2022 – Taux d'imposition pour l'année 2023

Prangins, le 12 octobre 2022

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 12 octobre 2022

Service Administration générale & relations extérieures

- Parmi les plus de 60 mesures de la politique climatique 2019-2023, la démarche visant à diminuer l’empreinte carbone des activités des collaborateurs de l’administration communale a démarré
- Demande à *Région de Nyon* de participer financièrement aux démarches régionales en faveur du tourisme, de la mobilité (Vélos en libre service), de l’environnement (Corridors biologiques, etc.)
- Présentation provisoire des préavis & rapports depuis 1971

Service Urbanisme

- Elaboration du Plan Directeur Intercommunal (PDI) suspendue
- Le 1^{er} atelier participatif de l’élaboration du Plan d’affectation communal (PACom) a réuni une cinquantaine de Pranginois
- Réponse à la simple question concernant le mobilier urbain soit l’achat de nouvelles décorations lumineuses pour Noël 2022

Service Environnement

- Défi climat : une 1ère séance de suivi stimulante
- Potentiel des macrophytes du Léman

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

- Sport en salle : reprise
- Projet famille ukrainienne au Vieux Pressoir

Service Bâtiments

- Réponse à la simple question concernant les vestiaires handicapés à la plage de Promenthoux
- Discussions en cours avec le gérant du Café-Restaurant des Abériaux afin que celui-ci permette aux sociétés locales, dont le FC Prangins, de se réunir en priorité dans le restaurant et sur la terrasse.

Service Finances

- Réponse à la simple question concernant les rentrées fiscales 2022

Service Ressources humaines

- Départ de la collaboratrice administrative au service *Environnement*
- Conversion de deux auxiliaires en contrat fixe à temps partiel au service *Affaires sociales, enfance & jeunesse*
- Engagement à temps partiel d'une responsable du service *Ressources humaines* en cours
- Engagement au service *Urbanisme* d'une nouvelle urbaniste à 80% (internalisation progressive des services du mandataire du STI et compensation suite au départ en juin de la responsable du service)

Office informatique

- Préavis sur la migration informatique détaille les éventuels dépassements dans le budget informatique

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- La ré-ouverture du Pont de la Redoute est prévue début novembre. Le Conseil communal de Nyon a accepté le préavis de crédit supplémentaire déposé fin août 2022
- Le nouveau collecteur pour les eaux claires (EC) des Abériaux est en service depuis le début octobre.
- Dépassement du compte 440.3143 pour une dépense imprévisible et urgente d'un montant de CHF 10'981.10 TTC
- Inauguration à la déchèterie de la ressourcerie, dédiée à l'échange d'objets de seconde-main, le samedi 15 octobre à 11h30. Ouverture samedi toute la journée et mercredi après-midi.



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PRÉAVIS MUNICIPAL 17/22

Demande d'un crédit de CHF 83'500.-TTC en vue de travaux de dragage partiel au Port des Abériaux et de l'entretien des digues supérieures.

Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Introduction

La Commission, composée de Mesdames Ursula André et Carolina Burki, de Messieurs Philippe Humm et Rémy Cochet, rapporteur. (Monsieur Hervé Durnat, en voyage, n'a pu participer, s'est réunie le 31 août et le 20 20 septembre 2022. Lors de la 1^{ère} rencontre, Mme Alice Durnat-Levi, Municipale et M. Florian Marmels, garde-port, ont participé à nos discussions. La commission les remercie pour leur disponibilité et la qualité de leurs informations.

2. Préambule

Comme décrit dans le Préavis (page 3), Les derniers investissements ont concerné les travaux de rénovation du terre-plein et les bornes électriques (Préavis 19/17) ainsi qu'une demande de crédit de CHF 55'000,00 TTC (Préavis 05/16) pour le remplacement du palan à câble de la grue.

Aujourd'hui, il est devenu nécessaire de procéder au dragage partiel et à l'entretien des digues supérieures non bétonnées.

3. Analyse et questions diverses

Dans le cadre de l'étude de ce préavis, la Commission s'est posé une multitude de questions, les plus importantes sont relevées ci-dessous.

Q1 Quand ont été effectués les derniers assainissements du port ?

Dernier nettoyage date de 1989

Q2 Quel est l'impact de ces travaux sur la faune et la flore ?

La période choisie pour effectuer ces travaux, corrobore avec une activité très faible de la faune et de la flore

Q3 Quel est la meilleure période pour exécuter ces travaux ?

Comme précisé dans le préavis en page 5, février – mars 2023

Q4 Quel est le temps consacré par le garde Port pour ces travaux ?

Le temps estimé du garde-port est de deux jours, répartis entre le courrier à écrire et envoyer aux propriétaires de bateaux impactés, et au déplacement de ceux-ci.

Q5 La fermeture, sous le pont côté Genève, a-t-il eu pour conséquence que l'eau circule moins bien dans le port ?

Oui, des solutions de réouverture sont à l'étude, mais nous attendons la fin des travaux de la nouvelle conduite.

Q6 Pouvons-nous avoir les offres des soumissionnaires ?

La commission a reçu les offres de la SAGRAVE et de RAMPINI. Celles-ci sont claires et précises. La commission valide le choix du prestataire.

Q7 Pourquoi ne pas profiter de la mise en place du chantier pour effectuer tous les travaux ainsi que la dépollution de la zone A

Nous avons demandé un devis complémentaire.

Q8 Quel est le coût total si nous décidons d'effectuer tous les travaux en une seule fois au lieu de deux exercices ?

Coût total pour les deux zones et les digues CHF 97'053,00 TTC

Q9 Quel est l'urgence des travaux ?

Sans action, la difficulté de naviguer à l'intérieur des zones A & B va se compliquer

Q10 Pouvez-vous nous donner la définition de chaille ?

Pierre cassée en menus morceaux pour couvrir les routes. · (Géologie) (Au pluriel) Rognons arrondis de calcaire siliceux, ...

4. Commentaires

Lors de la séance du 31 août 2022, la Commission a demandé à Mme la Municipale et au garde port pourquoi ne pas exécuter ces travaux en une seule fois afin d'économiser les frais de mise en place du chantier. La commission a demandé un devis complémentaire pour l'exécution des deux zones en même temps.

En date du 14 septembre 2022, Mme la Municipale nous communique

« Comme indiqué, les devis ont été revus par le garde-port avec le directeur de la Sagrave. Il y a effectivement eu une incohérence à un endroit qui doit être vérifiée, avec différents tarifs utilisés pour les deux devis avec et sans zone A ce qui explique la faible différence des devis avec et sans zone A »; nous attendons encore la réponse.

Dans la séance du conseil communale du 7 septembre 2022, le préavis (14/22 Choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon et demande de crédit d'étude de CHF 121'000,00 TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs), a été accepté. L'impact de celui-ci a une importance capitale sur la réorganisation et la dépollution de la STEP. Un nouveau préavis sera certainement soumis au conseil pour le réaménagement de ce secteur du Port.

Toutefois les besoins sont actuellement bien présents et l'attente d'un prochain préavis pour s'occuper de la (zone A), ne nous semble pas raisonnable.

5. Remarques finales et conclusion

La commission propose un amendement sur le préavis n° 17/22 et d'accorder un crédit de CHF 100'000TTC, en vue des travaux de dragage des zones A et B du port des Abériaux et de l'entretien des digues supérieures :

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal 17/22 concernant la demande d'un crédit de CHF 83'500.-TTC en vue de travaux de dragage partiel au Port des Abériaux et de l'entretien des digues supérieures.

Lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Ouï les conclusions de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1) D'accorder un crédit de CHF 100'000.- TTC tel qu'amendé en vue de travaux de dragage au Port des zones A et B du port des Abériaux et de l'entretien des digues supérieures.
- 2) de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du Conseil communal,
- 3) d'amortir ce montant via le fonds de réserve pour le Port compte 9280.125

Prangins le 30 septembre 2022

La Commission :

Ursula André



Carolina
Burki



Philippe
Humm



Hervé
Durnat



Rémy Cochet
(rapporteur)





AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 22/2022

Arrêté d'imposition pour l'année 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances (COFIN) s'est réunie à deux reprises afin d'étudier le préavis 22/2022. Elle remercie Mr Jean de Wolff, Municipal en charge du préavis, de sa participation à la première séance et d'avoir répondu à ses questions.

Aucune autre question ou remarque n'est parvenue à la commission.

Quelques petites erreurs de plume apparaissent dans les documents fournis. Celles-ci sont décrites plus bas.

Préambule

La situation des finances communales n'est pas plus au beau fixe qu'il y a une année. Si on ne parle plus trop de la situation sanitaire, on parle plus de la géopolitique et de l'explosion des coûts des énergies et matières premières. Tout cela amène son lot de certitudes et d'incertitudes accompagné des nombreuses hypothèses qui ne permettent pas de savoir où on va dans les 12-18 prochains mois.

D'un autre côté, le résultat du référendum sur le taux d'imposition 2022 semble avoir refroidi, voire gelé, les envies et réflexions de la Municipalité.

La Municipalité nous présente un préavis purement politique, s'abritant derrière le résultat du récent référendum et reléguant les aspects financiers, ceux-là même qui devraient aider à fixer le taux d'imposition, à une annexe.

Budget 2022 vs réalité

Le budget 2022 proposait des chiffres rouges. Grâce aux nombreux amendements proposés et votés, un résultat positif a pu être entériné. Toutefois, l'acceptation du référendum invalidant l'augmentation du taux d'imposition réduira en partie les revenus d'impôts prévus dans le budget accepté par le Conseil Communal.

Actuellement, la levée d'impôt démontre que les trois points d'impôts refusés par le peuple manquent pour atteindre les chiffres budgétés pour les personnes physiques, même en tenant compte des ménages supplémentaires qui ont la chance de pouvoir s'installer dans notre belle commune.

En ce qui concerne celui sur les bénéficiaires des personnes morales, les résultats sont plus élevés mais restent toujours suspendus à un choix tactique et financier de chaque entreprise.

Du côté des charges, la situation géopolitique et le retard dans la réalisation de la transition énergétique va amener une augmentation de plusieurs postes, notamment ceux liés aux énergies ou qui en dépendent.

De plus, les changements de politique financière de la BNS amènent de très fortes augmentations des taux d'intérêts qui impactent nos emprunts. A titre d'exemple, un emprunt de 2 millions d'une durée de 7 ans à 0,4 % vient d'être renouvelé par un autre de 6 ans à 1,58%, impliquant un surcoût de Frs 23'600.00 par année.

Le budget 2023 est en cours de préparation et devrait donner lieu à un préavis d'ici la fin du mois d'octobre.

Analyse et fixation du taux

Dans son préavis, la Municipalité ne se mouille pas beaucoup, se cache derrière le choix du peuple et son annonce d'avoir un taux unique pour la législature.

En proposant un préavis d'à peine une page et en traitant les éléments financiers dans une annexe, elle laisse le soin au Conseil Communal de trouver lui-même les arguments qui pourraient justifier le changement du taux d'impôt à un moment donné.

Le tableau qui montre l'analyse prospective de l'évolution des charges et revenus ne tient malheureusement pas compte des chiffres du budget 2022 amendé. Voici une version corrigée :

Comptes 2020 et 2021 - Budget 2022 - Estimation 2023 -2026 (avec budget 2022 final tenant compte des amendements)							
	Selon Comptes	Selon Comptes	Budget	Prévision	Prévision	Prévision	Prévision
Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre habitants	4080	4101	4350	4373	4397	4420	4444
Revenus RFE	31 463 610	35 838 546	30 172 795	34 768 950	35 712 998	36 507 017	37 675 037
Charges CFE	31 612 230	35 387 032	28 844 668	34 157 930	35 130 546	36 070 593	37 067 173
Marge d'autofinancement	-148 620	451 514	1 328 127	611 021	582 452	436 424	607 865
Dépenses d'investissements	1 324 929	1 035 767	2 466 077	8 641 431	9 448 431	4 373 215	4 944 000
Endettement total (administratif et financier)	32 180 033	32 764 286	33 902 236	41 932 647	50 798 626	54 735 417	59 071 552
Marge d'autofinancement en % des revenus	-0.47%	1.26%	4.40%	1.76%	1.63%	1.20%	1.61%

De plus, la décision prise en septembre par le Conseil Communal de valider le branchement des eaux usées à Nyon au lieu de Gland diminue d'environ 2 Mio les investissements restants à payer ces prochaines années.

Position de la COFIN

La COFIN est convaincue qu'une augmentation d'impôts sera probablement nécessaire compte-tenu des charges connues.

Elle trouve regrettable que le préavis présenté soit fondé sur des arguments politiques et non pas sur une analyse financière détaillée de la situation.

Nous sommes surpris que l'adage « La Municipalité propose, le Conseil dispose » ne s'applique pas dans ce contexte. Nous estimons que ce n'est pas le rôle du Conseil de calculer les besoins de ressources financières pour la Commune. Celui-ci appartient à la Municipalité. Il n'est pas acceptable de geler pour le reste de la législature un taux d'impôt sans tenir compte de l'évolution de la situation financière communale.

Il serait tentant de refuser le présent préavis, mais cela ne changerait rien au taux d'imposition qui sera appliqué. Il ne reste donc que l'aspect formel du message que le Conseil souhaite faire passer auprès de la Municipalité.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 22/2022 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023,

lu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver l'arrêté communal d'imposition proposé par la Municipalité dans le cadre du préavis No 22/2022 et cela pour une durée d'une année, soit pour 2023,
2. d'établir le taux communal d'impôt à 55,0% de l'impôt cantonal de base,
3. de reconduire au surplus tous les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2022 pour l'année 2023,
4. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

Prangins, le 29 Septembre 2022.

La Commission :



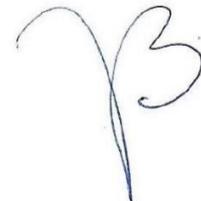
Nicolas Aeschimann



Joanna Baird



Isabelle Hering



Bernard Jeangros



Claude Perret



Marie-Josée Rigby



Peter Dorenbos

Président de la COFIN